

ville de Malakoff 



Annexe délibération

Tarification 2024

Décembre 2023

Table des matières

I. Calcul du quotient familial	3
II. Tarification liée au quotient familial	5
III. Tarification forfaitaire	6
A. Sport	6
B. Services généraux.....	8
C. Bâtiments et voirie	9
D. Maison des arts	11
E. Vie des quartiers.....	12
F. DCVAE.....	13
G. Jeunesse	14
H. Restauration adulte.....	14

I. Calcul du quotient familial

Les ressources prises en compte pour le calcul du quotient familial sont les ressources figurant sur le dernier avis d'imposition reçu avant un battement de 10 %. Les revenus des minima sociaux ne figurent pas sur les avis d'imposition sur le revenu. Ils sont donc retenus au travers du quotient plancher de la première tranche déclenchant le tarif minimum de tous les tarifs adossés au quotient familial. Sont déduites les charges donnant lieu à réduction des ressources globales et notamment les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants, les prestations compensatoires entre époux, les charges de certaines professions dont le chiffre d'affaires est confondu avec le revenu.

Le quotient plancher est fixé à 214 €.

Pour calculer le quotient familial de chaque usagé, les ressources du foyer sont rapportées au nombre de personnes composant le foyer. Leur nombre est conforme à celui figurant sur le même avis d'imposition du foyer sans prise en compte des parts fiscales de l'avis d'IRPP. Chaque personne du foyer compte pour une part (sauf cas dérogatoire notamment des gardes alternées pour lesquelles les avis d'imposition des deux parents sont pris en compte et l'enfant compte donc pour une part). En cas d'impossibilité de fournir les deux avis d'imposition, un seul parent présente son avis d'imposition et est référent du calcul du quotient. Dans ce cas, l'enfant en garde partagé est compté exceptionnellement pour une demi-part. Un abattement de 20 % du quotient familial a été consenti en faveur des familles des foyers monoparentaux jusqu'à un quotient de 1250 €.

En l'absence des éléments de calcul des ressources des foyers hébergés, les mêmes éléments sont produits concernant les foyers hébergeant. À défaut, le dossier est instruit par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui prendra une décision dans le cadre de l'action sociale.

Pour les enfants des familles d'accueil inscrits dans les activités de la commune, ce sont les éléments d'imposition des familles d'accueil qui sont retenus pour le calcul des tarifs afférents. L'enfant accueilli est compté pour une part.

Pour les situations exceptionnelles engendrant une modification des ressources au regard de celle figurant sur l'avis d'imposition, un nouveau calcul des ressources sera effectué exceptionnellement sur les données de l'année N. Il s'agit notamment de décès d'un membre du foyer, de maladie grave longue durée avec suspension des ressources, de licenciement, de séparation des conjoints attestés officiellement. Pour ces cas exceptionnels, les éléments de calcul de ressources seront saisis en référence à la situation la plus proche sur présentation de justificatif lié à cette situation exceptionnelle.

Les situations spécifiques peuvent nécessiter l'arbitrage du CCAS (outre ses cas exceptionnels réglés directement par le service d'accueil). C'est notamment le cas de famille surendettée, de parents récemment isolés. Pour ces cas, qui requièrent une intervention du CCAS, une fiche de liaison est mise en place avec le service qui calcule les coefficients familiaux. Le CCAS est amené à statuer sur ces situations spécifiques dans le cadre de l'action sociale.

Pour les non-résidents, et en l'absence de présentation des éléments de calcul de la ressource, le tarif plafond est appliqué.

II. Tarification liée au quotient familial

Le tarif est calculé en fonction d'un taux d'effort différent pour chaque activité. Le prix du service est donc égal au QF multiplié par le taux d'effort dans la limite du prix plafond.

Service	Taux d'effort	Tarif Plafond
Restauration	0,379	7,20
Restauration PAI	0,289	4,63
Accueil Matin	0,107	3,09
Accueil Soir	0,178	4,37
Mercredi ALSH	0,557	12,26
1/2 journée ALSH (matin ou a-midi)	0,279	6,13
Séjour ALSH	1,966	31,46
Classe Env	2,435	56,57
CDV Hors hiver	3,143	56,57
CDV Hiver	3,776	82,3
Accueil Matin EC	0,053	1,54
Accueil Soir EC	0,089	2,19
ALSH Mercredi EC	0,279	6,13
ALSH 1/2 journée EC (matin ou a-midi)	0,139	3,06
Atelier Autogéré SVQ / année	3,086	48,95
Atelier Autogéré SVQ / pour 2 trimestre	2,057	32,63
Atelier Autogéré SVQ / pour 1 trimestre	1,029	16,32
Atelier SVQ / année	11,116	262,71
Atelier SVQ / pour 2 trimestre	7,411	175,14
Atelier SVQ / pour 1 trimestre	3,705	87,57
Accompagnement Scolaire SVQ	3,863	50,00
Accompagnement Scolaire SVQ / pour 2 trimestre	2,575	34,28
Accompagnement Scolaire SVQ / pour 1 trimestre	1,288	17,14
Atelier initiation Informatique / par heure	0,262	4,11
Atelier initiation Informatique / pour 2 h	0,525	8,23
Stages SVQ informatique / par heure	0,411	6,18
Stages SVQ informatique / pour 10h30	4,320	64,90
Stages SVQ informatique 2h	0,823	12,36
Stages SVQ informatique 3h	1,234	18,54
Stages ASL VSQ / par session	3,829	85,45
Séjour CDV SVQ / par jour	2,544	50,07
WE SVQ / par WE	14,019	150,00

Pour toute demande d'inscription hors délai, les familles doivent contacter le service en charge. Leur demande sera traitée en fonction des places disponibles. Toute demande de réservation hors délai sera soumise à une majoration de 30% du tarif de l'activité. Toute demande d'annulation hors délai sera facturée au tarif.

III.Tarification forfaitaire

A. Sport

Installations couvertes					
Nature accueil	Activités sportives	Evènement sportif	Réception	Hébergement	Réunions
Gymnases Rousseau, Duclos, Cerdan, Pinon, Lénine	103 euros / heure	103 euros / heure	103 euros / heure	X	103 euros / heure
Dojos Rousseau, Cerdan, Duclos	88 euros / heure	88 euros / heure	X	X	X
Salles tennis de table	28 euros / heure	28 euros / heure	X	X	X
Salles polyvalentes	28 euros / heure	28 euros / heure	X	X	28 euros / heure
Salle danse	28 euros / heure	28 euros / heure	X	X	X
Courts tennis Balzano	18 euros / heure		X	X	X
Salle muscu	20 euros / heure	X	X	X	X
Salle réception Rousseau	X	X	X	X	28 euros / heure
Dortoirs Rousseau	X	X	X	Nuitée 20 euros par personne	X
Installations extérieures hors-stades					
Piste athlé	28 euros / heure	28 euros / heure	X	X	X
Courts de tennis Rousseau	22 euros / heure à compter de la couverture des terrains		X	X	X
Boulodromes Lénine et Cerdan	20 euros / heures	20 euros / heures	X	X	X
Locaux communs installations sportives extérieures et couvertes					
Douches et vestiaires	20 euros / heure	20 euros / heures	X	X	X
Prestations					
Nettoyage des locaux	219 euros				

Terrain de football (synthétique ou Pelouse)	Terrain synthétique Lénine	Terrain hybride Cerdan
Entraînement ou stage sans éclairage	43 euros / heure	258 euros / heure
Demi-terrain entraînement ou stage sans éclairage	28 euros / heure	168 euros / heure
Entraînement ou stage avec éclairage	74 euros / heure	444 euros / heure
Demi-terrain entraînement ou stage avec éclairage	41 euros / heure	246 euros / heure
Match sans éclairage	Forfait match 169 euros	Forfait match 1.014 euros
Demi-terrain match sans éclairage	Forfait match 93 euros	Forfait match 558 euros
Match avec éclairage	Forfait match 241 euros	Forfait match 1.446 euros
Demi-terrain match avec éclairage	Forfait match 129 euros	Forfait match 774 euros
Tournoi/Journée 8 h	Forfait tournoi 498 euros	Forfait tournoi 2.998 euros
Mini-tournoi/Demi-journée 4 h	Forfait tournoi 436 euros	Forfait tournoi 2.616 euros

B. Services généraux

Concessions	
Concessions décennales — un	350,00 €
Concessions décennales — un seul creusement supplémentaire autorisé caveau en l'état	330,00 €
Concessions trentenaires Caveau refait	1 050,00 €
Concessions trentenaires Caveau en l'état	990,00 €
Concessions cinéraires	
Concessions décennales	462,00 €
Concessions trentenaires	1 151,00 €
Taxes et redevances	
Redevance pour introduction de matériaux de construction de caveaux	215,00 €
Redevance pour occupation de caveau provisoire, par cercueil et par jour jusqu'au 90e jour	49,00 €
Redevance pour occupation de caveau provisoire, par cercueil et par jour jusqu'au 90e jour	4,00 €

C. Bâtiments et voirie

Type d'occupation	Tarifs	Commentaires
Tournages de films		
Réservation de stationnement	10,00 €	Informations complémentaires : * Facturation en unité/jour * Majoration de 20 % pour tournage de nuit (entre 20 h et 6 h du matin), dimanche et jours fériés * Forfait équipe (+ de 40 personnes) 200 €/j
Blocage de rue partiel ou total	850,00 €	
Tournage dans un bâtiment communal en fonctionnement	1 000,00 €	
Tournage dans un espace public non bâti (parcs, jardins, places, cimetière...) hors voirie	530,00 €	
Tournage dans un bâtiment inoccupé	450,00 €	
Tournage dans un équipement sportif (stade, gymnase...)	1 700,00 €	
Type d'occupation	Tarifs	Commentaires
Permis de stationnement		
Camions de déménagement/Livraison	0,70 €	gratuit les premières 48 h puis le tarif applicable/m²/jour
Bennes	0,70 €	gratuit les premières 48 h puis tarif applicable/m²/jour
Échafaudages (sur pieds, volants)	0,70 €	par m²/jour
Survol de grues	15,00 €	l'unité/jour
Diverses installations de chantier (telles que panneaux de clôture de chantier, dépôts temporaires de matériaux, élévateurs, treuils, appareils de levage, toupies et autres engins de chantier)	0,70 €	par m²/jour
Neutralisation complète de voie de circulation	100,00 €	par jour
Ouvrages de chantier en surplomb voie publique (étais et étaçons...)	11,50 €	par m²/mois
Rôtisserie, conservateur à glace et installations similaires	63,00 €	le m²/an
Etalage et échoppes volantes	7,00 €	le m²/jour
Diverses installations au droit d'un commerce (pot de fleurs, trépieds, présentoirs, cendrier...) < 1 m 2 hors emprise terrasse	31,00 €	le m²/an
Terrasses ouvertes sur trottoir	5,20 €	par m²/mois
Plus-value pour terrasses ouvertes délimitées par des bâches protectrices ou des écrans	31,20 €	par m²/an
Terrasses ouvertes sur stationnement (été)	250,00 €	place de stationnement/mois

Stationnement motos (marchands de cycle, livreurs) et véhicules publicitaires ou à vendre	120,00 €	par m ² /an
Spectacle au théâtre de verdure	42,00 €	par jour
Food Truck	12,50 €	par service
Manège 11 novembre	10,50 €	l'unité/jour
Manèges Salagnac	7,00 €	l'unité/jour
Permissions de voirie		
Terrasses fermées	125,00 €	par m ² /an
Panneau publicitaire scellé au sol	130,00 €	par an/panneau
Kiosques, échoppes sédentaires, distributeurs en libre-service	120,00 €	par m ² /an
Installation de chantier avec occupation du sol avec ancrage	4,20 €	par m3/mois par ml/mois
Installation de chantier avec occupation du sous-sol	3,50 €	par m3/mois par ml/mois
Pistes d'accès desservant les stations-service	100,00 €	par m ² /an
Création de bateau d'accès	gratuit	gratuit
Sallies		
Saillies de bâtiment, balcon, toiture, corniche, colonne	220,00 €	214,2 €/m ² à la création
Bow-windows	550,00 €	par m ² à la création
Auvents et marquises	100,00 €	par m ² à la création
Stores et bannes	25,00 €	par m ² à la création
Socles et devantures de boutiques	190,00 €	par m ² à la création
Panneaux muraux publicitaires	550,00 €	par m ² /an
Enseignes bandeaux non lumineuses	30,00 €	par m ² à la création
Enseignes bandeaux lumineux	45,00 €	par m ² à la création
Enseignes drapeaux non lumineux	55,00 €	par m ² à la création
Enseignes drapeaux lumineux	75,00 €	par m ² à la création
Tubes et rampes lumineux clignotants	35,00 €	par mètre linéaire/an
Tubes et rampes lumineux non clignotants	25,00 €	par mètre linéaire/an
Avancées de façades	220,00 €	par m ² à la création
Saillie d'isolation par l'extérieure	160,00 €	par m ² à la création

D. Maison des arts

Type	Tarifs	Commentaires
Atelier dirigé par un artiste pour une classe	54,00 €	tarif pour une heure de pratique artistique ou de rencontre avec un artiste
Visite guidée et atelier pour une classe hors Malakoff	27,00 €	tarif pour une heure avec visite de l'exposition en cours et petit atelier de pratique artistique
Visite guidée et atelier dirigé par un artiste pour une classe hors Malakoff	82,00 €	Tarif pour une heure, avec visite de l'exposition en cours suivi d'un atelier de pratique artistique. L'ensemble étant supervisé par un artiste
Journée de Workshop	16,00 €	une journée de workshop formation intergénérationnel avec une visite d'exposition à la maison des arts, un déjeuner partagé, un atelier de pratique artistique avec un artiste à la supérette
Affiche	2,00 €	
Sac tissu publicitaire (Tote Bag)	6,00 €	
Carte postale	3,00 €	
Café	2,00 €	
Goodies	5-105 €	selon programme de l'année
Location de la Maison des arts journée	1 613,00 €	Prix pour une journée de 9 h à 18 h pour le bâtiment vide en présence d'un ou plusieurs agents de la maison des arts
Location de la Maison des arts soirée	2 151,00 €	Prix pour une soirée de 18 h à 0 h pour le bâtiment vide en présence d'un ou plusieurs agents de la maison des arts

E. Vie des quartiers

Tarifs location de la salle à la MIQ	Résident Malakoff			Non résident			
	Journée (+ de 6 h d'utilisation)	Forfait 2 jours consécutifs	Forfait 3 jours consécutifs et plus	% journée (jusqu'à 6 h d'utilisation)	Journée (+ de 6 h d'utilisation)	Forfait 2 jours consécutifs	Forfait 3 jours consécutifs et plus
Sans Salle de spectacle	64,00 €	/	/	64,00 €	128,00 €	/	/
Avec salle de spectacle	86,00 €	150,00 €	214,00 €	86,00 €	171,00 €	300,00 €	428,00 €
Caution régie par séance	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Studio d'enregistrement (hors tarifs appliqués pour un usager inscrit à l'année ou les tarifs des autres activités - s'ajoutent)	Tarifs
Résident Malakoff tarif/heure	6,00 €
Non résident Malakoff tarif/heure	13,00 €

Les activités sont réservées en priorité aux résidents de Malakoff. En fonction du nombre de places disponibles et de la nature de l'activité, une dérogation pourra être accordée. La demande fera l'objet d'un examen par une commission qui statuera sur la demande.

Pour toutes les activités annuelles, le paiement peut s'effectuer par trimestre en terme à échoir

Pour les sorties familiales non mentionnées ci-dessus, la participation des usagers est fixée à 50 % du prix de la prestation, quel que soit le revenu.

Pour l'atelier Échec les tarifs sont définis comme suit :

- 90 € pour le premier enfant ;
- 70 € à partir du second enfant d'une même famille.

F. DCVAE

Tarifs résidents							
	Caution	Syndics de copro	Entreprise		Particuliers		
		1/2 journée semaine	1/2 journée semaine	Journée semaine	1/2 journée semaine	Journée semaine	Week-end
Gambetta et Marie-Jeanne	600,00 €	200,00 €	300,00 €	450,00 €	40,00 €	60,00 €	180,00 €
Larousse et petites salles MVA	600,00 €	200,00 €	300,00 €	450,00 €			
Ferré — Barbusse — salle polyvalente M	800,00 €	300,00 €	450,00 €	675,00 €	80,00 €	160,00 €	480,00 €

Tarifs non-résidents							
	Caution	Syndics de copro	Entreprise		Particuliers		
		1/2 journée semaine	1/2 journée semaine	Journée semaine	1/2 journée semaine	Journée semaine	Week-end
Gambetta et Marie-Jeanne	600,00 €	400,00 €	600,00 €	900,00 €	80,00 €	120,00 €	360,00 €
Larousse et petites salles MVA	600,00 €	400,00 €	600,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ferré — Barbusse — salle polyvalente M	800,00 €	600,00 €	900,00 €	1 350,00 €	160,00 €	320,00 €	960,00 €

Type d'occupation	Tarifs	Commentaires
Jean Jaurès	165,00 €	
Jean Jaurès Noël et nouvel an :	336,00 €	
Salle musique Léo Ferré vacation 4 heures	41,00 €	
Résident : salles familiales Noël et nouvel an	722,00 €	
Non résident : salles familiales Noël et nouvel an	1 310,00 €	
Chalet	247,00 €	
Tente	110,00 €	
Pénalité ménage non fait	200,00 €	
Forfait vaisselle	50,00 €	
Bris de vaisselle (forfait pour un élément)	2,00 €	

Type d'occupation	Tarifs	Commentaires
particuliers malakoffiots	15,00 €	
particuliers non malakoffiots	50,00 €	
commerçants malakoffiots	40,00 €	
commerçants non malakoffiots	100,00 €	

G. Jeunesse

Type d'activité	Tarifs
Jeunesse	
activités culturelles (théâtre, cinéma...)	3,00 €
activités de loisirs (Bowling, lazerquest...)	6,00 €
événementiels (spectacles, galas sportifs...)	9,00 €

H. Restauration adulte

Type d'activité	Tarifs
Restauration adultes	
Prix du repas fourni au CCAS	7,48 €
Prix du repas fourni personnel enseignant	5,00 €